

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 3 avril 2025

Le trois avril deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (45)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Nicolas PAILLOTTET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Éric GARET, Laurence COURTOY, Mickaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (6)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Marie-Alyette JACQUES à Patrick GOUX, Jean-Louis CHOBARD à Véronique LOUIS, David BALAUD à Benjamin GONZALES, Jean DESMARTIN à Reynald GUYOT, Sophie TARAN à Christophe ROSSÉ.

Absents (1)

Hervé LE CAIN.

2025-39 Budget ZAE - Budget Primitif 2025

Le Président présente le Budget Primitif 2025 du Budget ZAE d'un montant total de 2 201 205.00 € équilibré :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 131 652.50 €
- en section d'investissement à la somme de 1 069 552.50 €

COC DU TRIANGLE VERT - BUDGET ZAE - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	62 100,00	1 069 552,50
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 007 452,50	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 069 552,50	1 069 552,50
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 131 652,50	427 344,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 704 308,07
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 131 652,50	1 131 652,50
TOTAL DU BUDGET (4)		2 201 205,00	2 201 205,00

BUDGET ZAE BP 2025 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	BP 2025
605	Achats matériel, équipement, travaux	60 000.00
608	Frais accessoires sur terrains	2 100.00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		62 100.00
7133-042	Variation des en-cours	1 069 552.50
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 131 652.50

BUDGET ZAE BP 2025 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Article	Libellé	BP 2025
7015	Vente de terrains aménagés	150 000.00
7573621	Etablissement et service rattaché	215 244.43
7133-042	Variation des en-cours	62 100.00
002	Résultat fonctionnement reporté	704 308.07
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 131 652.50
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		0.00

BUDGET ZAE BP 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	BP 2025
001	Solde d'investissement reporté	1 007 452.50
3355-040	Travaux en cours - travaux	60 000.00
33581-040	Frais accessoires	2 100.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 069 552.50

BUDGET ZAE BP 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Article	Libellé	BP 2025
3351-040	Travaux en cours - terrains	311 780.00
3355-040	Travaux en cours - travaux	738 228.50
33581-040	Frais accessoires	3 644.00
33586-040	Frais financiers	15 900.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 069 552.50
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0.00

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget tel que présenté ci-dessus et l'autoriser à effectuer des virements de chapitre à chapitre sans dépasser la limite de 7.5 % des dépenses réelles par section, tel que le prévoit le référentiel budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **approuve** la proposition **à l'unanimité**.

Fait à SAULX, le 3 avril 2025
 Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état